

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal
tenue le 7 mai 2007, à 20h00, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire
Francis St-Laurent, conseiller
Normand Gallant, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
André Gaudet, conseiller

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

La séance est ouverte à 20h00 par Jean-Claude Dumoulin, maire de Lac-au-Saumon. Nadia St-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire et récite la prière.

2007-05-063

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Normand Gallant d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

ADOPTÉ

2007-05-064

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2007

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 2 avril 2007, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2007-05-065

PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

| | |
|--|---------------------|
| 1. <u>Comptes payés</u> : | |
| Journal des achats au 30 avril 2007 | 45 459.10\$ |
| Rapport mensuel des salaires | 8 187.99\$ |
| Total des comptes payés : | 53 647.09\$ |
| 2. <u>Comptes à payer</u> : | |
| Analyse des comptes à payer au 30 avril 2007 | 43 196.35\$ |
| Factures ajoutées au bordereau | 3 212.87\$ |
| Total des comptes à payer : | 46 409.22\$ |
| 3. le total des comptes est de | 100 056.31\$ |

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2007-05-066

ASSURANCES – AVENANT C-21

Considérant que les modifications apportées au Code criminel du Canada à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi C-21 établissent désormais la possibilité d'incriminer une personne morale, et dans le cadre de leurs fonctions, ses superviseurs et ses administrateurs s'ils omettent de prendre des mesures raisonnables pour éviter la survenance d'accidents sur les lieux de travail ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant et résolu de souscrire à l'avenant C-21 proposée par la Mutuelle des municipalités du Québec, moyennant une prime annuelle de 1 000\$, permettant la prise en charge des frais de justice associés à une poursuite de nature criminelle qui pourrait être intentée contre la municipalité en vertu de la Loi C-21.

ADOPTÉ

2007-05-067

LE GROUPE ACCISST – MUTUELLE DE PRÉVENTION

Considérant que la municipalité désire devenir membre d'une mutuelle de prévention et bénéficier des droits et avantages réservés aux membres à part entière d'une mutuelle de prévention représentée par Accisst ;

Considérant que les membres de la mutuelle désirent améliorer la gestion et la communication au sein de leur entreprise en matière de santé et sécurité au travail et s'associent afin de bénéficier des services offerts par la mutuelle en ce domaine et plus particulièrement en matière de mutuelle de prévention ;

Considérant que les membres peuvent ainsi bénéficier de taux personnalisés et autres avantages pouvant découler de la formation d'une mutuelle de prévention ;

Considérant que les objectifs de la mutuelle formée par les membres sont de prévenir les lésions professionnelles, de faciliter le retour au travail et la réadaptation des employés des membres victimes de telles lésions ;

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'adhérer à la Mutuelle de prévention représentée par le Groupe ACCISST, au coût de 775.00\$ taxes en sus, pour l'ouverture du dossier et d'autoriser Nadia St-Pierre, directrice générale à signer la convention d'adhésion pré-mutuelle en vue de joindre une mutuelle.

ADOPTÉ

Francis St-Laurent déclare son intérêt dans le point suivant, il est un administrateur dans le comité.

2007-05-068

CORPORATION DES LOISIRS – AIDE FINANCIÈRE 2007

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de verser à la Corporation des Loisirs de Lac-au-Saumon, une aide financière d'un montant de 2 000\$ pour leurs activités en 2007 et aider le Club de ski Mont-Climont pour leur camp de jour.

ADOPTÉ

2007-05-069

SOCIÉTÉ LOCALE DE DÉVELOPPEMENT – AIDE FINANCIÈRE 2007

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet et résolu de verser une première tranche de l'aide financière 2007, pour un montant de 10 000\$, à la Société locale de développement pour la gestion du parc du centenaire et la poursuite de leurs activités de développement en 2007.

ADOPTÉ

2007-05-070

RENCONTRE D'INFORMATION DU MAMR - NOUVELLES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE VOIRIE

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet et résolu d'inscrire Camil Richard à la rencontre d'information donnée par le ministère des Affaires municipales et des Régions, concernant les nouvelles compétences en matière de voirie, cours d'eau etc. qui aura lieu le 10 mai 2007, à la MRC de Matane, le coût d'inscription est de 10\$.

ADOPTÉ

2007-05-071

CHEMIN DE FER DE LA MATAPÉDIA ET DU GOLFE – FACTURE 2005

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'autoriser le paiement du solde de la facture du Chemin de Fer de La Matapédia et du Golfe, datée du 21 octobre 2005, concernant la construction du passage à niveau du point milliaire 55.25, portant le numéro F6798, d'un montant de 13 060.45\$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

Francis St-Laurent déclare son intérêt dans le point suivant, il est vice-président du comité de la Fête des Guitares.

2007-05-072

CHEMIN DE FER DE LA MATAPÉDIA ET DU GOLFE – POURSUITE DES TRAVAUX – TRAVERSE À NIVEAU

Considérant que la municipalité désire installer de façon permanente une entrée électrique de 400 ampères pour la tenue entre autres des activités de la Fête des Guitares au mois d'août 2007 ;

Considérant que les démarches doivent être entreprises tôt pour recevoir toutes les autorisations nécessaires et compléter les travaux inhérents à la réalisation de ce projet ;

Considérant que la municipalité désire atténuer l'impact visuel de tels équipements en procédant à l'enfouissement des fils et en les passant sous la traverse à niveau au point milliaire 55.25, lors de la poursuite des travaux de construction ;

Considérant que la municipalité a signé une entente avec le Chemin de fer de La Matapédia et du Golfe concernant le passage à niveau du P.M. 55.60 à être fermé définitivement et un nouveau passage à niveau à construire au P.M. 55.25 subdivision de Mont-Joli ;

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet d'aviser le Chemin de fer de La Matapédia et du Golfe que la municipalité poursuit les travaux de construction de la traverse à niveau au P.M. 55.25, évaluée à un montant de 15 075\$ pour la partie effectuée par le CFMG.

ADOPTÉ

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR FRAIS DE TRANSPORT DE NEIGE

Reporté à une session ultérieure afin de rencontrer Marcel Bérubé pour en discuter.

2007-05-073

DÉNEIGEMENT À CONTRAT – MANDAT À LA MRC DEVIS & APPEL D'OFFRE

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Francis St-Laurent et résolu de préparer à l'interne le devis et l'appel d'offres pour le déneigement dans le secteur rural, tel que décrit au dernier contrat, d'y exclure le déneigement du rang Didier et d'inclure le point d'eau au rang des Pionniers.

REJETÉ

2007-05-074

30^E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU RESEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Francis St-Laurent et résolu d'autoriser monsieur Camil Richard, inspecteur municipal de voirie et Jean-Guy Pelletier, conseiller, à participer à la 30^e conférence régionale de Réseau Environnement, qui se tiendra le 17 mai 2007, au Centre des Congrès, à Rimouski, au coût de 125\$ (non-membre), taxes incluses.

ADOPTÉ

2007-05-075

BPR GROUPE-CONSEILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par Normand Gallant et résolu d'autoriser le paiement des factures de BPR Groupe-conseils, portant les numéros 10011253 et 10011314, pour la période se terminant le 14 avril 2007, au montant respectif de 1032.26\$ et 1192.09\$ (taxes en sus) pour les honoraires professionnels, concernant le projet alimentation en eau potable.

ADOPTÉ

2007-05-076

BPR GROUPE-CONSEILS – AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet et résolu d'autoriser le paiement de la facture de BPR Groupe-conseils portant le no. 13019499, au montant de 2 400\$ (taxes en sus) pour honoraires professionnels concernant le projet de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, étape 2 "Plan d'intervention".

ADOPTÉ

2007-05-077

BPR GROUPE-CONSEILS – BALANCEMENT HYDRAULIQUE

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet et résolu de mandater la firme BPR Groupe-conseil pour réaliser un balancement hydraulique afin de déterminer les problématiques sur le réseau d'aqueduc, démontrer les correctifs à apporter pour répondre aux normes incendies et optimiser le réseau de conduite d'eau potable, au coût de 7530\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

2007-05-078

ALIMENTATION EN EAU – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Jean-Guy Pelletier, appuyé par André Gaudet et résolu de mandater Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, pour la préparation des documents pour le devis technique selon un budget d'honoraires de 10 000\$ (taxes en sus), plus spécifiquement détaillé :

- Préparation des clauses techniques particulières pour la construction d'un nouveau puits de type multibés à massif de gravier filtre artificiel ;
- Description des travaux de construction de deux (2) piézomètres additionnels pour vérifier le lien hydraulique entre la rivière et la nappe aquifère ;
- Description de la procédure de développement des deux (2) puits existants ;
- Procédure pour l'essai de pompage de longue durée qui impliquera l'utilisation des trois (3) puits ;
- Supervision et contrôle des travaux pour l'ensemble du projet ;
- Analyse et interprétation des données, préparation du rapport hydrogéologique ;

ADOPTÉ

2007-05-079

PARC PARENT – FACTURE TRAVAUX PELLE AU BARRAGE DE RETENTION

Considérant que des travaux ont été nécessaires afin d'empêcher la terre d'entrer dans le réservoir no. 1 du Parc Parent afin d'éviter la dégradation de la qualité de l'eau potable ;

Considérant que la municipalité a établi un mode d'imposition établissant à 0.2 unité équivalente/logement pour le service d'analyses d'eau potable pour les réseaux privés de plus de cinq branchements qui ne couvre pas les travaux d'entretien ;

Considérant qu'un résident, suite à l'incapacité de la municipalité d'intervenir, a engagé dans l'intérêt des résidents du Parc Parent, un entrepreneur pour effectuer les travaux ;

En conséquence, il est proposé par André Gaudet, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu de transférer la dépense à la municipalité, d'un montant de 65.00\$ (taxes en sus) et de répartir la facture entre les propriétés desservies par le réservoir no.1.

ADOPTÉ

2007-05-080

SERVICE DE VIDANGE – LAC ANGUS

Considérant que les nouvelles constructions (chalets) situées au chemin de l'Ermitage (lac Angus) et portées au rôle à compter de 1998 n'ont pas, pour la plupart, été facturées pour le service de vidange jusqu'en 2006 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 244,3 de la Loi sur la fiscalité municipale expliquant la notion du bénéfice reçu et de l'article 251 de cette même loi, établissant le délai de prescription se prescrivant par trois ans à compter de l'exigibilité de ce montant ;
(note : la municipalité peut reculer jusqu'au 3 mai 2004, l'année 2004 étant au prorata des jours écoulés)

Considérant que la municipalité désire être équitable envers les autres propriétaires riverains de ce secteur qui ont payé le service de vidange ;

En conséquence, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par André Gaudet et résolu de faire la vérification de toutes les fiches ayant un immeuble au rôle (bâtiment) situé au chemin de l'Ermitage (Lac Angus), de facturer le service de vidange aux immeubles qui ne l'auraient pas été à compter du 1^{er} janvier 2005 et de répartir le délai sur les deux prochains versements de taxes de juin et septembre 2007.

ADOPTÉ

2007-05-081

PAVILLON BLOUIN – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant et résolu de demander aux intervenants un moratoire de six mois pour bien évaluer les besoins et d'impliquer le milieu, afin d'en arriver à une décision satisfaisante et acceptée de tous.

ADOPTÉ

2007-05-082

CPTAQ - DEMANDE D'ALIÉNATION

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par André Gaudet et résolu de compléter la résolution numéro 2007-03-039, adoptée le 5 mars 2007, d'appuyer la demande d'aliénation à intervenir entre madame Chantale Jean et monsieur Raymond Gagnon, relativement aux parties des lots 3 413 562 et 3 415 563 du cadastre du Québec au 1216, rang des Pionniers, laquelle porte plus particulièrement sur une superficie de 5 000 mètres carrés représentant des droits acquis et une superficie additionnelle de 5 000 mètres carrés pour fins d'usage résidentiel accessoire.

ADOPTÉ

2007-05-083

URLS – ADHÉSION 2007-2008

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu d'adhérer à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2007-2008, au coût de 125\$.

ADOPTÉ

2007-05-084

DONS

Il est proposé par André Gaudet, appuyé par Normand Gallant et résolu de verser les dons suivants :

- | | |
|--|------|
| ➤ Amiram de la Vallée, campagne financement 2007 | 25\$ |
| ➤ Camp répit vacance | 25\$ |

ADOPTÉ

RAPPORTS DE SECTEUR

2007-05-085

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Jean-Guy Pelletier de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h26.

ADOPTÉ